

Conseil communal de Lausanne

Rapport de la commission N° 34

chargée de l'examen du postulat de Mme Anouck Saugy « Lausanne : ville ou capitale ? »

Présidence :	Mme Carolina CARVALHO (soc).
Membres présents :	M. Yvan SALZMANN (Soc., rempl. Mme Lana CUETO), M. Louis DANA (Soc., rempl. Mme Preeti DAMON), M. Mountazar JAFFAR (Soc), Mme Nathalie CARUEL (Les Verts, remplace Mme Sima DAKKUS), Mme Olivia FAHMY (Les Verts), Mme Paloma GRAF (Les Verts), M. Olivier KASER (PLR), M. Jacques PERNET (PLR), Mme Anouck SAUGY (PLR), M. Jean-Blaise KALALA (Vert'lib), Mme Patrizia Deborah MORI (UDC, rempl. M. Thibault SCHALLER).
Membres excusés :	Mme Lana CUETO (Soc), Mme Sima DAKKUS (Les Verts), Mme Magali CRAUSAZ MOTTIER (EàG), M. Thibault SCHALLER (UDC).
Membres absents :	--
Représentante de la Municipalité :	M. Grégoire JUNOD, syndic de Lausanne et directeur CULTURE ET DÉVELOPPEMENT URBAIN.
Invité-e(-s) :	M. Simon AFFOLTER, secrétaire municipal.
Notes de séances	M. Léopold TSCHANZ.

Lieu : Salle des commissions de l'Hôtel de Ville, Place de la Palud 2.

Date : 31.10.2024

Début et fin de la séance : 16h05 – 16h47

Rappel du postulat

Le postulat part du constat d'une augmentation des démarches participatives ces dernières années à Lausanne. Ces démarches menées par la Ville de Lausanne s'adressent uniquement à la population lausannoise. Lausanne étant la capitale du canton de Vaud, et jouant un rôle de Ville-centre, le postulat demande si, dans une certaine mesure, le reste du canton ne pourrait pas avoir son mot à dire sur des thématiques cruciales de la politique lausannoise (comme la mobilité, l'accessibilité, le logement, les commerces/la consommation, etc.). Le postulat demande, donc, à la Municipalité d'étudier la possibilité d'inclure dans ses sondages et autres démarches participatives les autres habitantes et habitants du canton ou, a minima, des communes limitrophes.

Discussion générale

La question de réciprocité est discutée par les commissaires : est-ce pertinent que seule la Ville de Lausanne ouvre ses démarches participatives au reste du canton ? La population

Conseil communal de Lausanne

lausannoise n'aurait-elle pas aussi son mot à dire sur des décisions appliquées sur d'autres sols ? Et, plus généralement, peut-on de cette façon s'insinuer dans le quotidien politique d'une autre collectivité politique ? En effet, la population lausannoise n'a pas été invitée à se prononcer sur la décision de Lutry d'introduire le stationnement payant 7j/7 ; ou sur les tarifs pratiqués par les stations de ski des alpes vaudoises, etc.

Le postulat ferait, selon certain·e·s commissaires, un amalgame entre une démarche participative et un grand sondage d'opinion. Les démarches participatives vont dans les détails d'une mesure concrète prise par la ville et incluent dans la réflexion la population touchée. Elles sont là dans le but de traiter d'objets qui sont assez précis, auprès d'un public ciblé d'usagers et usagers, ce qui ne correspond pas à l'idée de faire un sondage d'opinion adressé à toute la population vaudoise.

Certain·e·s commissaires étaient, par conséquent, défavorables à l'idée que ces démarches soient faites au niveau de toute la collectivité : seuls les utilisatrices et utilisateurs d'une place, par exemple, doivent pouvoir participer à une étude concernant sa rénovation, indépendamment de leur lieu d'habitation. C'est, d'ailleurs, la pratique actuelle. Ce ne serait pas pertinent de consulter de personnes qui ne s'y sont jamais rendues.

D'autres éléments, comme les coûts d'inclure le reste du canton dans les grands sondages, la méthodologie employée et le périmètre de la démarche, ont aussi été discutés. Faire une vraie étude d'opinion, avec une méthodologie solide et incluant non seulement le reste du canton mais toutes les régions susceptibles de bénéficier de l'offre lausannoise, impliquerait d'engager des moyens très importants.

Par ailleurs, est-ce que ce ne serait pas au canton de lancer une telle démarche ? pour certains commissaires, ce postulat devrait être déposé au niveau du Grand conseil vaudois, et non pas du conseil communal de Lausanne.

L'argument que Lausanne que la ville profite économiquement des activités menés par les habitantes et habitants du reste du canton sur son sol – et par conséquent, il ne serait que juste de les consulter - a été avancé. Cependant, selon la Municipalité, une étude faite il y environ 5 ans montre que Lausanne assume des charges de Ville-centre au bénéfice du canton, et aussi de la Suisse romande, à hauteur de 60 millions de CHF et ceci après péréquation. Lausanne serait parmi les grandes villes suisses où la question péréquative est la moins bien réglée ; en effet, dans la péréquation il n'y a pas de dotation pour les villes-centre. C'est l'un des rares systèmes péréquatifs (dans la répartition des charges) où la reconnaissance de la ville-centre n'est pas reconnue. Il y a des équilibres qui se font sur les dépenses sociales (le système tient compte des caractéristiques de population), mais il n'y a pas de compensations pour les charges culturelles, sportives, sécuritaires, etc.

La Municipalité précise que sur le thème de la mobilité, mentionné dans le postulat, aucune démarche participative n'a jamais été faite. Lors du lancement des grands chantiers dans le secteur de la mobilité, des échanges très étroits et réguliers se font entre la Ville de Lausanne et un certain nombre d'acteurs (les commerçant-e-s, les hôteliers, etc.).

Sur les grands chantiers de mobilité, la population vaudoise a son mot à dire à travers les votations cantonales, puisque tous les grands projets de mobilité conduits par la Ville de Lausanne sont des projets qui sont supervisés, voire co-financés, par l'État ; ceci est vrai pour la mobilité en transports publics mais également pour des restrictions de circulation et de places de parking. Aujourd'hui, quand on supprime des places de parking dans le plan

Conseil communal de Lausanne

d'affectation à Lausanne, on ne fait qu'appliquer la loi cantonale. Les marges de manœuvre de la Ville sont assez limitées.

Les commissaires et la Municipalité partagent, cependant, le constat sous-jacent au postulat de la rupture entre la zone urbaine et la zone périphérique. En effet, d'un côté, il y a l'attachement identitaire de la part de la population non-lausannoise à la capitale. De l'autre côté, les habitantes et habitants de la ville ont, la plupart du temps, des préoccupations en lien avec la qualité de vie qui leur sont propres : que la ville soit apaisée, qu'elle ne soit pas polluée, etc. Ces différentes attentes créent une tension qui existe partout, non seulement dans le canton de Vaud. La Ville de Lausanne gagnerait, ainsi, à mieux communiquer à l'échelle cantonale sur ses activités, en vue d'apaiser ces tensions et d'améliorer l'attractivité de la ville en tant que destination touristique. Cela n'étant cependant pas l'idée développée dans le postulat, celui-ci n'a pas convaincu la majorité des membres de la commission.

Conclusion(s) de la commission

La présente commission a décidé de ne pas envoyer le postulat à la Municipalité par :

Vote : 5 oui

5 non (dont le vote de la présidence)

2 abstention

Lausanne, le 28 janvier 2025

La rapportrice :
Carolina Carvalho